



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités**



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

APPEL A PROJET

quartiers d'été 2022

PRÉAMBULE - CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL A PROJET

Les Quartiers d'été ont bénéficié en 2021 à plus d'un million de jeunes et à leurs familles (900 000 dans le cadre des Quartiers d'été et 195 000 dans le cadre des Quartiers solidaires Jeunes), soit 1 jeune sur 2 et 1 habitant sur 4 dans les quartiers.

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre lors du comité de suivi du Comité interministériel des villes le 29 janvier 2022, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2022.

Déclinée localement, l'opération Quartiers d'été 2022 repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une attention particulière sera portée aux quartiers dans lesquels des troubles majeurs ont eu lieu. Vous veillerez particulièrement à proposer une offre au public des 12-25 ans et à prévoir des activités favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- les rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes ;
- les activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes ;
- les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Vous trouverez en **annexe 1**, les déclinaisons possibles d'actions et les dispositifs mobilisables.

Les moyens financiers fléchés pour le Var sont de l'ordre de **300.000€**.

La programmation se fera en articulation avec les actions mises en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports dans le cadre du dispositif Vacances apprenantes, par le ministère de la Culture avec l'Été culturel et les actions menées sur les territoires par les collectivités.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée sur le portail DAUPHIN, au plus tard **le 4 juin 2022 (minuit)**.

L'accès au Portail DAUPHIN pour saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel de l'ANCT : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les demandes de subvention devront être saisies dans Dauphin, sous la rubrique

HORS CONTRAT DE VILLE et libellées sous l'intitulé :

QUARTIERS d'ETE- 2022 -titre de l'action.

Les besoins de financement doivent être exprimés auprès de l'État en sélectionnant dans la rubrique relative au budget du projet : **83 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

Dans le dossier de demande de subvention, devront en outre être **impérativement renseignés les items suivants** :

- Commune(s) concernée(s) ,
- QPV concerné(s),
- Dénomination de l'action,
- Public cible (jeunes, adultes, familles, seniors),
- thématique (sport, culture, séjours, Europe, continuité éducative, esprit critique, soutien à la parentalité, santé, nature en ville, insertion professionnelle, entrepreneuriat, argent de poche, numérique, mobilité, interquartier/intergénérationnel, participation citoyenne, liens population-institutions)
- Objectif(s),
- Nombre de bénéficiaires potentiels (prévisionnel).

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, sur le plan technique, dans la saisie de leur dossier sur le Portail DAUPHIN par une cellule d'aide, qui est à la disposition des porteurs :

- par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au 09 70 81 86 94

- par mail : support147@proservia.fr
- en ligne via « Nous Contacter » sur la page d'Accueil de l'Espace Usagers : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/contact-page>

CALENDRIER :

- **Lancement de l'appel à Projet : 10 mai 2022**
- **Fin de dépôt des candidatures : 4 juin 2022 (minuit).**

COMMUNICATION

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers Quartiers d'été 2022 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...).
- mentionner systématiquement le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire des logos du ministère de la Ville ainsi que de celui des Quartiers d'été 2022.
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

EVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Un reporting mensuel sera transmis à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui pilote le programme au niveau central. Les porteurs de projets ayant été subventionnés au travers des Quartiers d'été 2022 seront sollicités pour un bilan qualitatif dès la fin de réalisation de l'action.

Pour toute demande de renouvellement d'actions 2021 sur 2022 dans le cadre de « Quartiers d'été 2021 », le bilan 2021 intermédiaire ou définitif devra avoir été saisi sur DAUPHIN, rubrique justification.

ANNEXE 1 : DÉCLINAISON POSSIBLE D' ACTIONS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

1.1. Se divertir

- Promouvoir le Sport

Quartiers d'été doit être un moment pour proposer aux habitants et jeunes des quartiers (et notamment aux jeunes filles et femmes), des activités sportives variées leur permettant de s'amuser, de se dépenser, de recommencer à avoir une activité physique, etc.

Vous pourrez vous appuyer sur les **maisons sport santé** situées dans vos territoires ainsi que les **associations socio-sportives** et les **fédérations sportives** afin de favoriser la pratique sportive et physique.

Vous pourrez également mobiliser le Plan Aisance Aquatique destiné à donner aux enfants les bases nécessaires pour être en sécurité en milieu aquatique tout en les sensibilisant aux plaisirs de l'eau. En effet, le **dispositif « J'apprends à nager »** est un programme d'apprentissage gratuit de la natation, destiné aux enfants de 6 à 12 ans, avec un accès prioritaire aux populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés, qui vise à dispenser un savoir-nager en toute sécurité pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires afin d'écarter le risque de noyade, d'autant plus pendant la période estivale.

Vous pourrez également favoriser, en lien avec les institutions et structures locales, **l'ouverture en soirée et le weekend de certains équipements sportifs**.

Enfin, afin d'emporter les habitants des quartiers dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024 et ancrer cet évènement d'envergure nationale dans le Plan Héritage (notamment les mesures 3, 25 et 26), vous pourrez articuler les actions mises en œuvre par vos territoires, en grande majorité concernés par la labellisation **Terre de Jeux 2024**, afin que celles-ci bénéficient aux habitants, et notamment aux jeunes des quartiers.

Vous pourrez, dans cet esprit des JOP, organiser dans vos territoires des **« olympiades sportives »** qui prendront la forme de rencontres, tournois et compétitions sportives interquartiers, intercommunales, intergénérationnelles.

De même, afin de promouvoir les valeurs de JOP dans les quartiers, le ministère de la Ville a signé une convention-cadre avec la CASDEN et l'ACHAC afin de déployer dans les QPV **l'exposition Histoire Sport et citoyenneté 1896-2024**, et ce dans tous les espaces de vie des habitants (centres sociaux, MJC, espaces France Services, médiathèques, mairies, associations sportives de quartier...). Vous pourrez ainsi faire vivre cette exposition en sollicitant l'ANCT.

- Favoriser l'accès à la culture

Musique, peinture, sculpture, théâtre, danses, poésie, arts plastiques, cinéma, podcast, ateliers de fabrication, photographie, dessin, street art, concours d'éloquence, activités en lien avec la mémoire du quartier et de ses habitants, visite d'un opéra ou d'un théâtre, spectacle itinérant, prestation artistique éphémère, concerts, confection de boîtes à livres, soirée des contes, rencontre avec des auteurs et artistes, ateliers d'écriture et lecture... Quartiers d'été doit être un moment de divertissement et d'éveil à toutes les formes d'expression de la culture pour les habitants des quartiers, et notamment les jeunes.

Vous pourrez en ce sens mobiliser les institutions culturelles (musées, centres socio-

culturels, médiathèques, bibliothèques et ludothèques...) et associations culturelles, pour proposer une offre variée d'activités culturelles, que ce soit au sein même de ces structures, ou « hors les murs ».

A titre d'exemple, vous pourrez :

- mobiliser les **dispositifs culturels mis en œuvre dans les quartiers** (tels que « Passeurs d'image », « C'est mon patrimoine ! », les microfolies, « Un été au ciné/Cinéville », Zone d'urgence temporaire artistique...), les classes-orchestres et les associations locales et nationales œuvrant dans le domaine de la culture dans les quartiers ... ;
- diffuser largement l'information sur le **pass'culture** accessible sur la plateforme <https://pass.culture.fr/> ;
- favoriser **l'ouverture des institutions culturelles à des horaires élargis ou décalés et les actions « hors les murs »**, que ce soient des musées, des conservatoires et écoles de musique, des bibliothèques, etc ;
- développer des micro-festivals, les spectacles itinérants, les résidences d'artistes en QPV ; - - organiser des **événements culturels et ludiques** tels que les dictées géantes, des concours d'éloquence, des concerts, des expositions temporaires extérieures, des ateliers participatifs artistiques, etc..., ou des ateliers culturels, artistiques et contribuant à la mémoire du quartier dans le cadre des projets de rénovation urbaine ;
- accompagner les jeunes vers la participation à des **chantiers de restauration de patrimoine culturel**, en lien avec par exemple les associations Les Compagnons Bâisseurs, Union Rempart, Chantiers Histoire et Architecture Médiévales – CHAM ou encore Club du Vieux Manoir ;
- déployer dans les quartiers l'exposition itinérante Portraits de France

- Articuler Quartiers d'été et Été culturel 2022

L'Été culturel 2022, piloté par le ministère de la Culture, a pour objectif de permettre à tous nos concitoyens de (re)nouer le lien avec la culture et l'art en développant une programmation culturelle territorialisée permettant aux habitants, notamment les plus éloignés et les plus fragiles, de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites, etc. Vous articulerez autant que possible Quartiers d'été 2022 avec cette opération, en veillant à ce que **les artistes dans les quartiers puissent contribuer à la programmation culturelle estivale et à ce que les habitants des quartiers puissent en bénéficier**, que ce soit au sein même de leurs quartiers ou ailleurs.

Par ailleurs, l'Été culturel 2022 vise à **favoriser l'attractivité des territoires par un soutien important au tourisme local**. Dans ce cadre, vous pourrez lorsque cela est possible valoriser les atouts des quartiers prioritaires, par exemple leur histoire, leur offre d'activités ou encore leur patrimoine urbain et architectural tel que les quartiers labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».

1.2. Voyager et élargir ses horizons

- Accompagner dans le départ en vacances en France et en Europe

Comme chaque année, le ministère de la Ville, par l'intermédiaire de l'ANCT et de la DGCL, a un **partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)** pour favoriser le départ des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre de séjours autonomes en France ou en Europe. C'est une occasion de leur permettre de découvrir d'autres territoires, de faire l'expérience de l'Europe...

L'ANCV a par ailleurs un **accord-cadre avec la SNCF** pour des billets de train à des prix réduits pour permettre à des familles ou des jeunes de partir en vacances à bas coût (aap.ancv@anct.gouv.fr).

Par ailleurs, dans le cadre du volet **Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale (VVV/SI)**, vous pourrez accompagner le soutien aux projets collectifs d'échanges et de solidarité menés par des jeunes 15 à 25 ans et portés par une association française, en partenariat

avec une association étrangère. Les modalités d'instruction des dossiers VVV/SI sont disponibles sur le site internet du FONJEP <https://www.fonjep.org/>, rubrique «solidarité internationale».

1.3. Apprendre, apprendre sur soi

- Articuler Quartiers d'été et Vacances apprenantes

Les **Vacances apprenantes**, pilotées par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, ont pour objectif d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'éducation populaire. Elles se déclinent en plusieurs dispositifs : Ecole ouverte, stages de réussite ou encore Colos apprenantes.

Vous veillerez à bien identifier et orienter les enfants des quartiers et leurs familles vers les dispositifs prévus dans ce cadre.

- Développer l'esprit critique et citoyen des jeunes

Apprendre en faisant, de manière ludique et en exerçant son esprit critique, permet de développer la capacité à penser et à agir des jeunes. Vous pourrez en ce sens mobiliser les associations d'éducation populaire de vos territoires qui utilisent ces **méthodes de pédagogie « active »**, notamment celles mettant en place des ateliers de médiation scientifique telles que Les Petits Débrouillards, afin de démocratiser l'accès aux savoirs et d'éveiller l'esprit critique et la curiosité.

Apprendre à s'écouter, à dialoguer, à questionner, à penser par soi-même est fondamental pour favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes dans les quartiers. Le ministère de la Ville a signé en ce sens une convention avec l'association SEVE pour développer les **ateliers à visée philosophique pour les enfants** dans les quartiers. Quartiers d'été peut être un moment opportun pour expérimenter à grande échelle ces ateliers à visée philosophique qui favorisent l'autonomisation des jeunes des quartiers mais aussi constituent un rempart aux séparatismes, dogmatismes, préjugés et discriminations en formant des citoyens en devenir éclairés, libres et sachant penser par eux-mêmes.

- Soutenir la parentalité

Quartiers d'été vise donc à venir en soutien aux parents, notamment les familles monoparentales, par la mobilisation des divers dispositifs et structures existants (REAAP, Cafés des parents, centres sociaux et espaces de vie sociale, les universités populaires de parents, les associations telles que Môm'artre, l'association française des ludothèques, la fédération des pupilles de l'enseignement public, les universités populaires de parents...), afin de les accompagner dans leur parentalité, mais aussi de leur proposer des temps de respiration et activités qui leur sont dédiées.

1.4. Prendre soin de soi, des autres et de la nature

- Prendre soin de soi et des autres

Vous pourrez proposer, en lien avec les **Ateliers Santé Ville, les Conseils locaux de santé mentale et les médiateurs santé**, des actions pour :

- renforcer l'accès aux soins,
- organiser des ateliers de prévention (notamment sur l'alimentation),
- encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale,
- prévenir l'isolement et le glissement dans la dépendance des personnes âgées (ateliers mémoire, pratique sportive, ...)

- Prendre soin de la nature

Les Quartiers d'été peuvent être l'occasion de **mobiliser dans le cadre de la politique de la ville les acteurs locaux agissant en faveur de la préservation de l'environnement**, qu'il s'agisse d'associations, ou encore d'opérateurs publics ou privés gestionnaires de sites naturels remarquables, gestionnaires de fermes urbaines, etc.

De nombreux acteurs (ressourceries, accorderies, associations...) organisent en effet des actions variées qu'il peut être intéressant de favoriser en vue d'enrichir les programmations estivales :

- initiatives autour de l'agriculture et la végétalisation urbaines, en lien par exemple avec les Quartiers fertiles et les jardins partagés, ou les actions telles que celle de la Ligue pour la protection des oiseaux « De la nature dans mon quartier »,
- actions autour de l'économie circulaire, de la qualité de l'alimentation et des filières locales,
- sensibilisation à la biodiversité (comptages d'espèces, élaboration de nichoirs etc.), aux écogestes, au recyclage et aux économies d'énergie (par exemple le projet Médiaterres d'UnisCités),
- mobilisation de jeunes des quartiers, comme par exemple dans le cadre de l'action « Mon service Ecolo » conduite par UnisCités avec des jeunes recrutés en mission de service civique,
- sorties « nature » pour découvrir la biodiversité du quartier, des espaces agricoles et naturels environnant ou d'espaces naturels remarquables à proximité,
- participation à des chantiers de restauration d'infrastructures dans des sites naturels, etc.

1.5. Saisir les opportunités pour gagner en expérience

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers

Vous veillerez à **mobiliser tous les acteurs et les dispositifs en matière d'emploi** afin que les habitants des quartiers puissent bénéficier de la relance économique du pays, trouver des solutions pour s'insérer dans le marché du travail ou le monde de l'entrepreneuriat (Cités de l'emploi, Prime Entrepreneurs, actions « hors les murs » des structures telles que Pôle Emploi, missions locales, etc, Bus de l'Entrepreneuriat de la BpiFrance...).

Vous pourrez également solliciter les entreprises de proximité et celles engagées dans le PaQte et La France Une Chance pour qu'elles proposent **des rencontres avec des professionnels et des visites d'entreprises** (tertiaires, industrielles, artisanales ou agricoles), à l'occasion de Journées Portes ouvertes et ateliers d'initiation par exemple, afin que les habitants et jeunes des quartiers puissent découvrir le monde du travail et de l'entreprise. Vous pourrez en ce sens mobiliser aussi les Ecoles de la 2e chance, les EPIDE, les missions locales, les Centres de formation d'apprentis et des entreprises, les chambres de métiers et de l'artisanat...

Vous pourrez enfin **promouvoir l'entrepreneuriat par des actions de sensibilisation** auprès des jeunes (par exemple, le programme « mini-entreprise » de l'association Entreprendre pour apprendre », le concours « Pose ton idée » de l'association Time2Start, la mobilisation des entrepreneurs locaux ainsi que les Talents de Cité...).

- Mobiliser les acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été

Les jobs d'été sont essentiels pour une grande partie de la jeunesse française, et tout particulièrement pour ceux qui proviennent de milieux plus défavorisés. Vous **identifierez donc les opportunités de jobs d'été pour les jeunes des quartiers auprès des réseaux** d'entreprises (notamment du PaQte et de La France Une Chance), des commerces de proximité, des communes et des associations de quartiers.

- Favoriser les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs (tel que le dispositif « argent de poche »

Le **dispositif « argent de poche »** consiste en chantiers ou stages éducatifs pour les jeunes qui résident en quartier prioritaire dans le cadre du programme Villes Vie Vacances. Il est aujourd'hui développé dans un grand nombre de départements.

Il s'agit de rétribuer des activités de proximité réalisées par des jeunes et assimilées à un travail d'intérêt général. Les chantiers éducatifs concernés doivent être portés par des établissements publics de coopération intercommunale, des associations, des organismes HLM ou des sociétés de transports publics pour pouvoir bénéficier des mesures d'exonération de charges. Dans certains cas, la CAF apporte un cofinancement sur ses dotations locales.

Vous pourrez vous rapprocher de la CAF de votre département pour savoir si le dispositif existe dans votre territoire et pour le mobiliser le cas échéant au sein de VVV ou de « Quartiers d'été » en priorisant les actions d'embellissement, d'entretien du cadre de vie et de l'environnement et les actions citoyennes en lien avec les communes partenaires.

- Se former et acquérir des compétences structurantes pour soi et valorisables sur le marché du travail

Acquérir et maîtriser les outils numériques

Vous pourrez vous appuyer sur les « **fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire** » et sur la coopérative MedNum, et identifier, pour chaque QPV, une structure de proximité à même d'offrir aux habitants :

- une découverte des outils et une formation sur des compétences numériques de base (certification Pix) ;
- une connexion et des espaces adaptés permettant notamment de suivre des formations à distance ou de passer des entretiens d'embauche ;
- des prêts ou locations de matériels reconditionnés acquis auprès de ressourceries partenaires.

Le fonctionnement de ces structures pendant la période estivale pourra être assurée, au titre de leurs actions de formation, par **les pass numériques** distribués aux habitants par les institutions et associations de proximité (CCAS, SPE, régies de quartier, etc.).

Vous pourrez également vous appuyer sur **les conseillers numériques** recrutés dans le cadre de France Relance.

- S'initier à la mobilité

La période estivale devra être mise à profit afin d'accompagner les jeunes des QPV dans leurs mobilités : passage de l'examen du permis de conduire ou actions de sensibilisation aux déplacements à vélo en ville. Vous pourrez vous appuyer en particulier sur les **plateformes de mobilité**.

Vous mettrez en place des mesures visant à renforcer l'accès des habitants des QPV aux dispositifs existants, notamment **le plan Vélo avec la formation « Savoir rouler à vélo »** délivrée par des clubs et associations ou l'accès aux **dispositifs de « bourse au permis de conduire »** mis en place par les collectivités territoriales, consistant en la prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité d'intérêt collectif

effectuée par des jeunes de 18 à 25 ans.

- Favoriser l'acquisition de qualifications

Plusieurs structures peuvent accompagner l'acquisition de qualifications (par exemple les ateliers sociolinguistiques) ou soutenir financièrement les formations telles que la Caf pour le Bafa...

1.6. Se rencontrer et se retrouver

- Favoriser les activités interquartiers et/ou intergénérationnelles

L'été doit être un moment privilégié pour permettre aux habitants des quartiers de se retrouver, et même de se rencontrer, rencontrer des habitants d'autres quartiers, d'autres communes. Rencontrer aussi des personnes d'autres générations, d'autres horizons. Vous pourrez en ce sens mobiliser toutes les actions qui contribuent à renforcer le lien social et la proximité de voisinage :

- les **animations, activités et rencontres interquartiers** (repas, ateliers de cuisine, jeux, concours, fêtes, compétitions sportives, expositions itinérante...).. Vous pourrez par ailleurs organiser des **fêtes interquartiers à l'occasion de grands événements nationaux ou internationaux**, à titre d'exemple du **14 juillet** pour célébrer cette fête de la nation, (avec des activités ludiques, un banquet républicain, etc...) ou encore le **12 août** pour la journée internationale de la jeunesse...

- les **actions intergénérationnelles** (à l'instar de ce que fait le réseau Monalisa ou Les Petits Frères des Pauvres, mobilisation de jeunes en service civique pour des visites conviviales à domicile et sorties culturelles, cafés gourmands en pieds d'immeubles pour les personnes âgées, initiation au numérique des personnes âgées par des jeunes, jeux, compétitions sportives ou culturelles, activités et rencontres intergénérationnelles pour partager des moments et des récits de vies et transmettre la mémoire du quartier tels que le fait par exemple l'association Ghett'Up avec sa web série Nos Daron.n.es,...).

- Assurer la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen

Vous veillerez à favoriser la participation des habitants dans les activités et événements, notamment par l'intermédiaire **des conseils citoyens et des tables de quartier**.

Vous pourrez également mobiliser le **Service civique** (à travers le recrutement des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, ou à travers l'accomplissement de missions d'intérêt général dans les quartiers) voire le **Service national universel** pour compléter l'offre élargie d'accompagnement dans les territoires.

1.7. Animer positivement l'espace public en mobilisant les forces vives du territoire

Vous veillerez à une présence régulière et continue tout au long de l'été des professionnels de terrain dans les quartiers, en particulier :

- les **adultes-relais** qui ont une connaissance fine du terrain. Interlocuteurs privilégiés des publics les plus éloignés, ils sont susceptibles de favoriser leur accès aux dispositifs d'action publique qui leur sont destinés ;

- les **médiateurs et éducateurs de prévention spécialisée**, notamment ceux déployés dans le cadre des Bataillons de la prévention et ceux en fin de formation à qui pourront être confiées des missions dans le cadre de stages ;

- les **bailleurs sociaux** qui organisent de nombreuses actions estivales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont une partie valorise l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La mise en cohérence de ces actions avec la programmation des Quartiers d'été doit être recherchée.

1.8. Favoriser le rapprochement population-institutions

- Renforcer les liens entre les habitants des quartiers et les institutions

Il est essentiel de renforcer la présence des services publics et des professionnels de terrain dans les quartiers prioritaires cet été. Ce renforcement doit permettre d'accompagner la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 (SNPD) et le plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels, de lutter contre le repli séparatiste et de ne pas laisser la place à des groupes communautaristes ou à des trafics divers. Vous veillerez en ce sens à **articuler Quartiers d'été 2022 avec les actions financées par le Fonds interministériel à la prévention de la délinquance** géré par le ministère de l'Intérieur.

Vous pourrez vous appuyer sur les forces de l'ordre et de sécurité civile (par exemple via les centres loisirs jeunes, les Cadets de la République, ...) ainsi que les associations locales, notamment celles spécialisées dans les liens police-population afin de proposer des **activités favorisant la rencontre entre les habitants et les jeunes des quartiers et ces corps de métiers** (activités sportives et citoyennes, activités de prévention et de sécurité routière, ...).

Enfin, et plus globalement, le rapprochement des habitants et des institutions passe aussi par **l'accompagnement dans la citoyenneté**.

Cela peut passer par **la formation Valeurs de la République et Laïcité** ou ses formes plus ludiques (jeu, concours dessin, escape game VRL comme dans la commune du Teil par exemple), par **la mobilisation des institutions locales pour permettre aux jeunes de découvrir celles et ceux qui, par leur travail, font vivre la République et ses valeurs** (par exemple des journées portes ouvertes des institutions locales, visites et stages...).

Cela peut aussi passer, dans un même esprit que les cérémonies organisées dans le cadre des **Prodiges de la République** par **des cérémonies de reconnaissance des habitants ou d'associations des quartiers pour valoriser leur esprit de fraternité et leur engagement citoyen**.

- Veiller à la continuité des services publics et des structures exerçant des missions de service public pendant la période estivale

Vous vous rapprocherez des représentants locaux de La Poste, des services publics (France Services, CAF, Pôle Emploi,...) et structures exerçant des missions de service public (centres sociaux, espaces de vie sociale, missions locales, régies de quartiers, bibliothèques/médiathèques, points d'accès aux droits, permanences d'écrivains publics, accueils des victimes de violences intrafamiliales...) présents dans les quartiers pour **assurer la continuité du service pendant la période estivale**.

Afin d'**accroître la présence de ces structures**, d'en garantir l'accès, notamment aux plus éloignés, d'en favoriser l'appropriation par tous les habitants des quartiers, vous favorisez **les actions d' « aller vers »** (par exemple des stands d'accès et d'information aux droits dans les lieux de la vie quotidienne, des ateliers-formation et permanences pour accompagner dans les papiers administratifs, le recours aux droits...) **et l'adaptation des horaires d'ouverture des structures** (horaires élargis et/ou décalés), notamment en soirée et le week-end.

ANNEXE 2 : TABLEAU DE REPORTING EN PIÈCE JOINTE

